

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- MATMUT VIE -

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



| | |
|---|-----------|
| SYNTHESE..... | 5 |
| A. ACTIVITE ET RESULTATS | 5 |
| B. Système de gouvernance | 5 |
| C. Profil de risque | 5 |
| D. Valorisation à des fins de solvabilité | 7 |
| E. Gestion du capital..... | 7 |
| PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS | 9 |
| A1- Présentation de l’activité | 9 |
| A2 – Résultats de souscription | 10 |
| A3 – Résultats des investissements | 10 |
| A4 – Résultats des autres activités | 11 |
| A5 – Autres informations | 11 |
| PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE..... | 12 |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance | 12 |
| B.2 Exigences de compétence et honorabilité | 15 |
| B.3 Gestion des risques | 17 |
| B.4. Système de contrôle interne | 20 |
| B.5. Fonction d’Audit Interne | 23 |
| B.6. Fonction Actuarielle | 24 |
| B.7. Sous-traitance | 25 |
| B.8. Evaluation de l’adéquation du système de gouvernance de l’entreprise par rapport à la nature, l’ampleur et la complexité des risques inhérents à l’activité | 26 |
| B.9. Autres informations | 26 |

| | |
|---|-----------|
| PARTIE C - PROFIL DE RISQUE | 27 |
| C1- Risque de souscription | 28 |
| C2 – Risque de marché | 29 |
| C3 – Risque de crédit | 30 |
| C4 – Risque de liquidité | 31 |
| C5 – Risque opérationnel | 31 |
| C6 – Autres risques importants | 34 |
| C7 – Autres informations | 34 |
| PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE | 34 |
| D1- Actifs | 36 |
| D2 – Provisions techniques | 38 |
| D3 – Autres passifs | 40 |
| D4 – Méthodes de valorisation alternatives | 40 |
| D5 – Autres informations | 41 |
| PARTIE E - GESTION DU CAPITAL | 42 |
| E1- Fonds propres | 42 |
| E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis | 44 |
| E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 44 | |
| E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé | 45 |
| E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis | 45 |
| E6 – Autres informations | 45 |
| ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS | 46 |

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Vie,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Matmut Vie du 30 mars 2022 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 30 mars 2022.

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Les résultats de l'année 2021 sont marqués par une offre commerciale exceptionnelle réalisée en fin d'année accroissant la collecte des produits d'épargne et se traduisant par un fort accroissement du chiffre d'affaires de 74,6% par rapport à l'exercice passé, s'établissant à 115 millions d'euros.

B. Système de gouvernance

La gouvernance de Matmut Vie garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

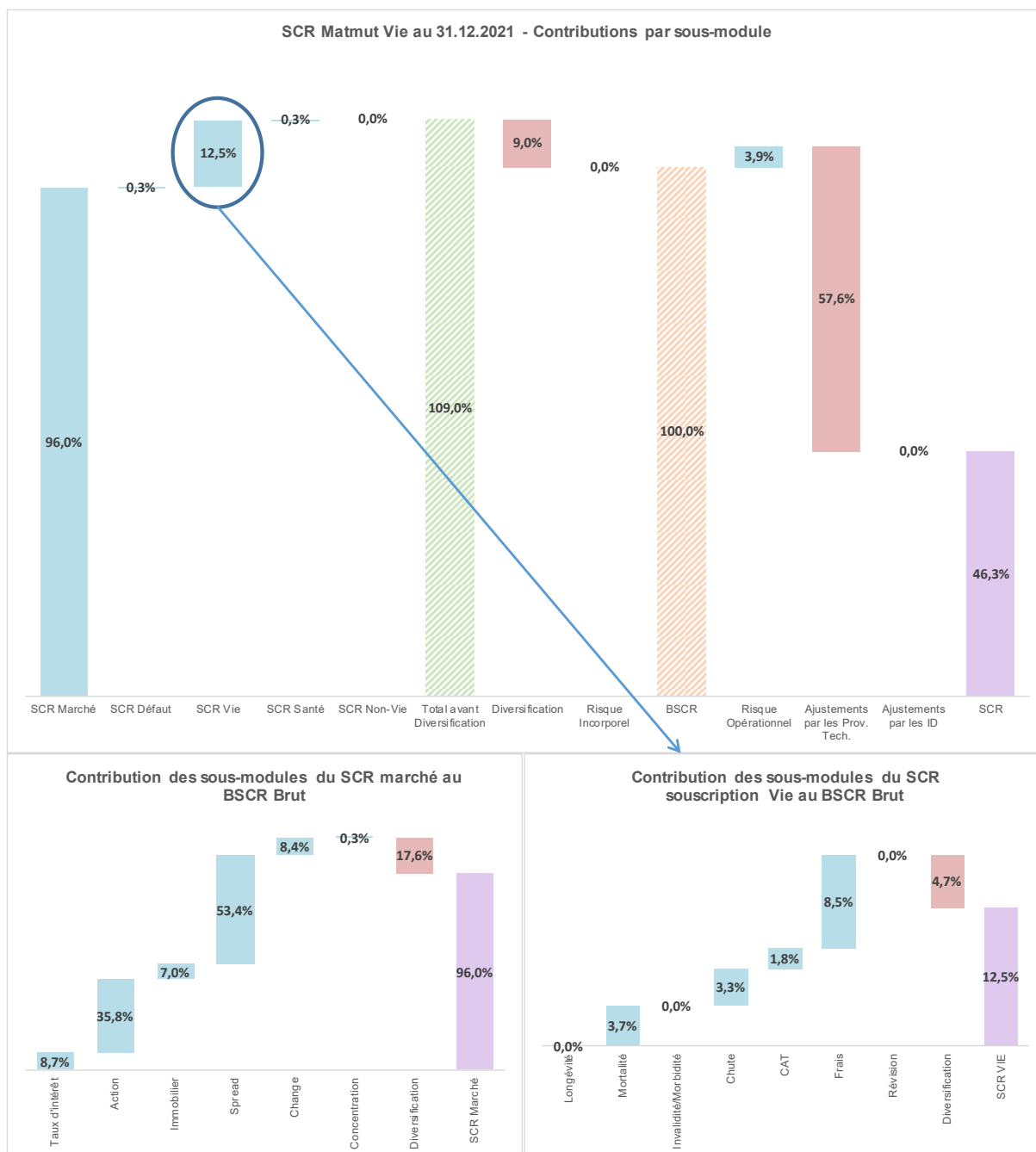
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Vie et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

C. Profil de risque

Matmut Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



Les risques de marché et de souscription vie sont les risques significatifs de l'entreprise représentant respectivement 96 % et 12,5 % du total du BSCR.

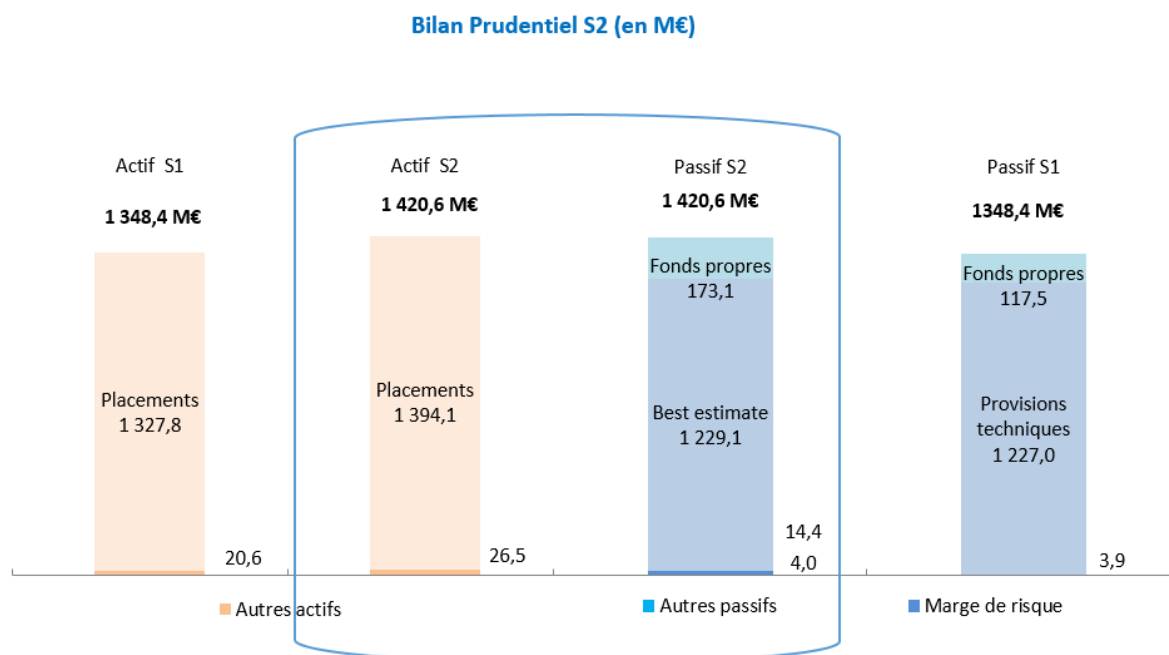
Le poids de ce risque de marché dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, action et de taux.

Le second (risque de souscription vie) est composé du risque de frais, chute et mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le

risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Matmut Vie est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie des risques, résultats de contrôle permanent...).

D. Valorisation à des fins de solvabilité



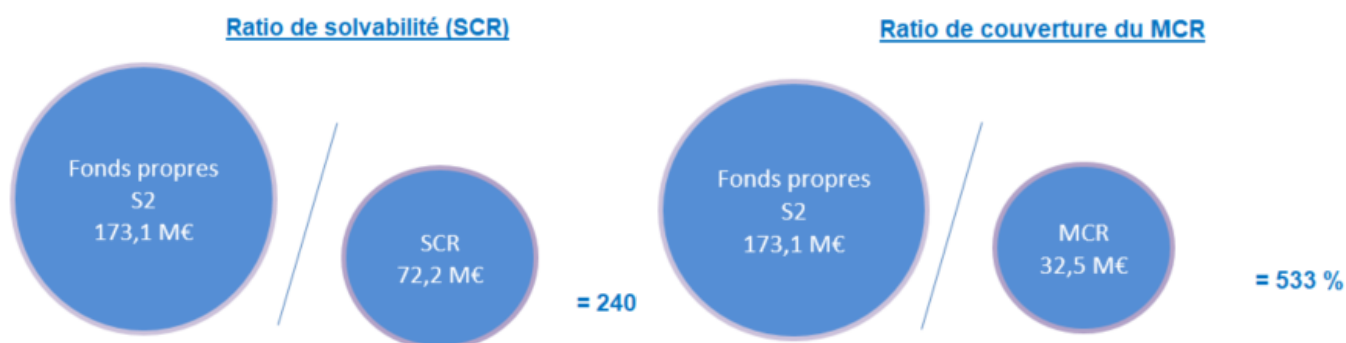
Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Le bilan 2021 se compose :

- à l'actif de 97% de placements (hors immobilier d'exploitation) et 3% d'actifs divers.
- au passif de 87% de best estimate, 12% de fonds propres, et 1% d'autres passifs.

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

E. Gestion du capital



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 72,2 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 32,5 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de Matmut Vie représentent :

- plus de 2,4 fois le SCR avec un taux de couverture de 240 % ;
- près de 5 fois le MCR avec un taux de couverture de 533%.

Matmut Vie dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A1- Présentation de l'activité

Société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, Matmut Vie est dédiée à l'assurance vie, prévoyance et épargne.

- ❖ Elle propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) pour les personnes physiques.
- ❖ Les produits d'assurance de type « épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.
- ❖ Concernant la prévoyance, il s'agit principalement d'un contrat de nature technique « Temporaire décès » et de produits destinés au financement des obsèques.

Matmut Vie détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 20. Vie – Décès
- 22. Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24. Capitalisation

Chiffres clés



Résultats 2021

L'activité de Matmut Vie repose sur des offres épargne (type assurance vie) et des produits de prévoyance destinés à se prémunir contre les événements susceptibles de mettre en péril l'avenir financier de ses sociétaires.

| Compte de résultat en K€ par lignes d'activités | 2 021 | 2 020 | 2021 - 2020 | 2021/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Santé similaire à la vie | 273 | 240 | 32 | 13,5% |
| Décès | 2 775 | 2 354 | 421 | 17,9% |
| Assurance Vie | 1 038 | 522 | 516 | 98,9% |
| Autres activités | -20 | -136 | 116 | -85,2% |
| Total résultat de souscription | 4 066 | 2 980 | 1 086 | 36,4% |

Le résultat de souscription est en hausse par rapport à 2020, notamment expliqué par le développement du portefeuille des produits de prévoyance et l'amélioration du résultat financier.

Contrôle Matmut Vie

Matmut Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

Noms et coordonnées des auditeurs externes

| NOM | ADRESSE |
|-------------|--|
| SEC Burette | 9 Rue Malatiré, 76000 Rouen |
| Mazars | 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie |

A2 – Résultats de souscription

| Montants en M€ | 2021 | 2020 | 2021-2020 | 2021/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cotisations acquises brutes | 115 940 | 66 421 | 49 519 | 74,6% |
| Charge de prestations brutes / provisions des contrats | -129 943 | -75 960 | -53 983 | 71,1% |
| Ratio prestations/cotisations | 112% | 114% | | |
| Frais | -5 651 | -5 371 | -280 | 5,2% |
| Solde de réassurance | - | - | - | - |
| Produits de placement alloués | 23 719 | 17 890 | 5 829 | 32,6% |
| Résultat techniques TOUTES ACTIVITES | 4 066 | 2 980 | 1 086 | 36,4% |

La forte hausse du chiffre d'affaires est due en grande partie à une offre commerciale sur le produit d'épargne ainsi que la hausse liée au développement des produits de prévoyance.

La forte hausse du poste « charge de prestations / provisions des contrats » s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires ainsi que par l'augmentation de la charge de participation aux résultats en lien avec la hausse des produits financiers.

Les frais généraux n'évoluent pas de manière significative.

En synthèse, Matmut Vie affiche pour l'ensemble de ses activités un résultat technique en augmentation du fait des gains techniques et de l'évolution des produits financiers nets de la charge de participation aux résultats.

A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 25.4 millions d'euros en hausse d'environ 32% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec la hausse des revenus sur la période.

| (en M€) | 2021 | 2020 | 2021-2020 |
|--------------------|------|------|-----------|
| Résultat financier | 25,4 | 19,3 | 6,1 |

La hausse des revenus obligataires nets des amortissements de surcote décotes explique principalement cette variation du résultat financier. Les revenus nets des variations d'amortissement et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| (en M€) | Revenus nets des Δ Amortissement | | | PV Réalisées | | |
|------------------------|----------------------------------|-------------|------------|--------------|------------|-------------|
| | 2021 | 2020 | 2021-2020 | 2021 | 2020 | 2021-2020 |
| Obligation | 20,4 | 12,8 | 7,7 | 0,7 | 4,4 | -3,7 |
| Actions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Fonds d'investissement | 3,4 | 3,0 | 0,4 | 3,1 | 1,5 | 1,6 |
| Trésorerie et dépôts | 0,0 | 0,0 | -0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Immobilier | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 23,8 | 15,8 | 8,0 | 3,8 | 5,9 | -2,1 |

A4 – Résultats des autres activités

Matmut Vie n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en retrait de moins de 0,7 million d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

| en M€ | 2021 | 2020 | 2021 - 2020 | 2021 / 2020 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Autres éléments non techniques | 0,8 | 2,0 | -1,2 | -61% |
| Résultat exceptionnel | 0,0 | -0,1 | 0,1 | -100% |
| Participation des salariés | -0,1 | 0,0 | 0,0 | 61% |
| Impôt sur les bénéfices | -2,9 | -3,3 | 0,4 | -13% |
| Total des autres revenus et dépenses | -2,2 | -1,5 | -0,7 | 43% |

A5 – Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Administration et direction de Matmut Vie

Matmut Vie est une société anonyme régie par le Code des Assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunit sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration et le Directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du Conseil d'administration.

B.1.1.1. L'Assemblée Générale des actionnaires

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

B.1.1.2. Le Conseil d'Administration

Il est composé de 9 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de Matmut Vie bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour

l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

B.1.1.3 Le Directeur général

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au conseil d'administration.

B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Vie dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Vie : le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Vie a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Aucun changement important n'est intervenu sur la période de référence dans le système de gouvernance de Matmut Vie.

B.1.2 Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de Matmut Vie

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Vie.

B.1.2.1 Les dirigeants

Les dirigeants Matmut Vie ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

B.1.2.2 Les administrateurs

Les fonctions des membres des conseils d'administration et / ou de surveillance sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'administration et Directeur général), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

| Compétences | |
|--|--|
| Collective Conseil d'Administration | Individuelle Dirigeants Effectifs |
| Marché de l'assurance | Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques |
| Marché financier | Disponibilité suffisante pour exercer ses missions |
| Stratégie du Groupe | Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières |
| Modèle économique | Fonctions clés |
| Système de gouvernance | Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger |
| Gestion des risques | Actuariat : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité |
| | Conformité : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité |
| | Audit Interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de Matmut Vie lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts. |

Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait

de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

B.3 Gestion des risques

B.3.1. Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Vie a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Vie est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Vie. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Vie avec les objectifs fixés,

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Vie ainsi que les responsables de fonctions clés.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

B.3.2. Animation du système de gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Vie peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Vie.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,

- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Vie ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Vie utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Vie lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

B.3.3.1. Processus ORSA régulier

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).
- **La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Scénarios de stress,
 - Et analyse de la solvabilité,

- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

B.3.3.1. Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Matmut Vie repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

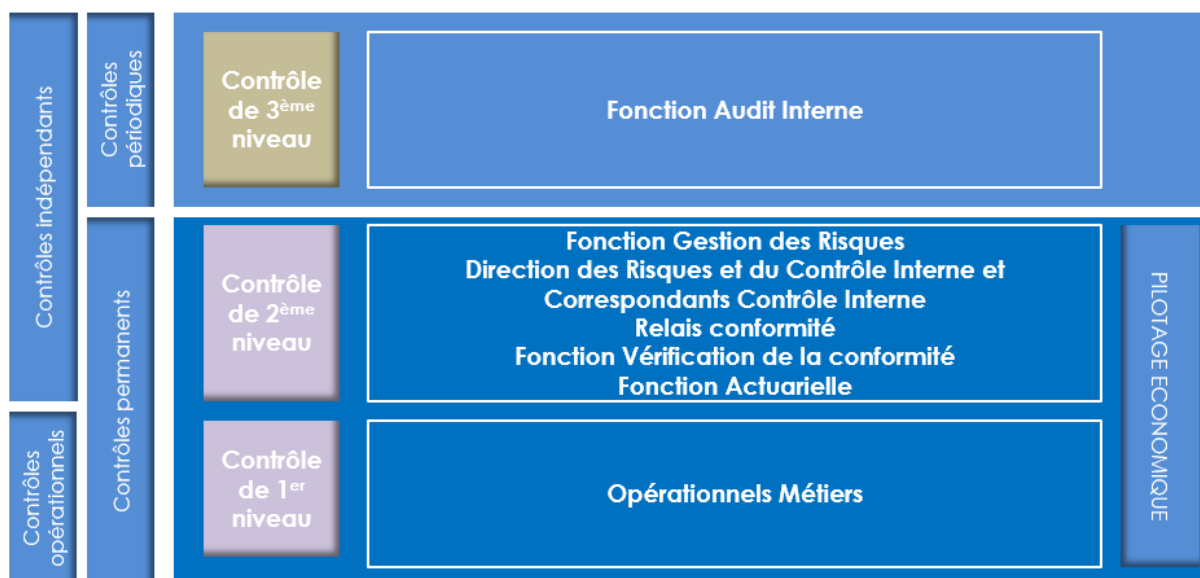
B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Vie par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la construction des contrôles de niveau 1 et de valider la bonne exécution des contrôles de niveau 1.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevé doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

B.4.2. La fonction de vérification de la conformité

B.4.2.1. Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure

administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de Matmut Vie au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de la Matmut Vie.

B.4.2.2. Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Vie, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B.5. Fonction d'Audit Interne

B.5.1. Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de Matmut Vie des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de Matmut Vie ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de Matmut Vie pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par Matmut Vie et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

B.5.2 Animation de la fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de Matmut Vie ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de Matmut Vie. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B.6. Fonction Actuarielle

B.6.1. Description de la fonction actuarielle

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de Matmut Vie,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de Matmut Vie, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

B.6.2. Animation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B.7. Sous-traitance

Matmut Vie confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

B.7.1. Politique de sous-traitance

L'externalisation de ces activités expose Matmut Vie à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Vie a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

B.7.2. Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que Matmut Vie externalise sont listées ci-après :

| Types d'activités externalisées | | Contrats justificatifs |
|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Financier | Gestion d'actifs financiers | Contrat OFI |
| Logistique | Archivage de dossiers gestion | Contrat Xelians |

Matmut Vie n'externalise aucune fonction clé.

B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance Matmut Vie, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

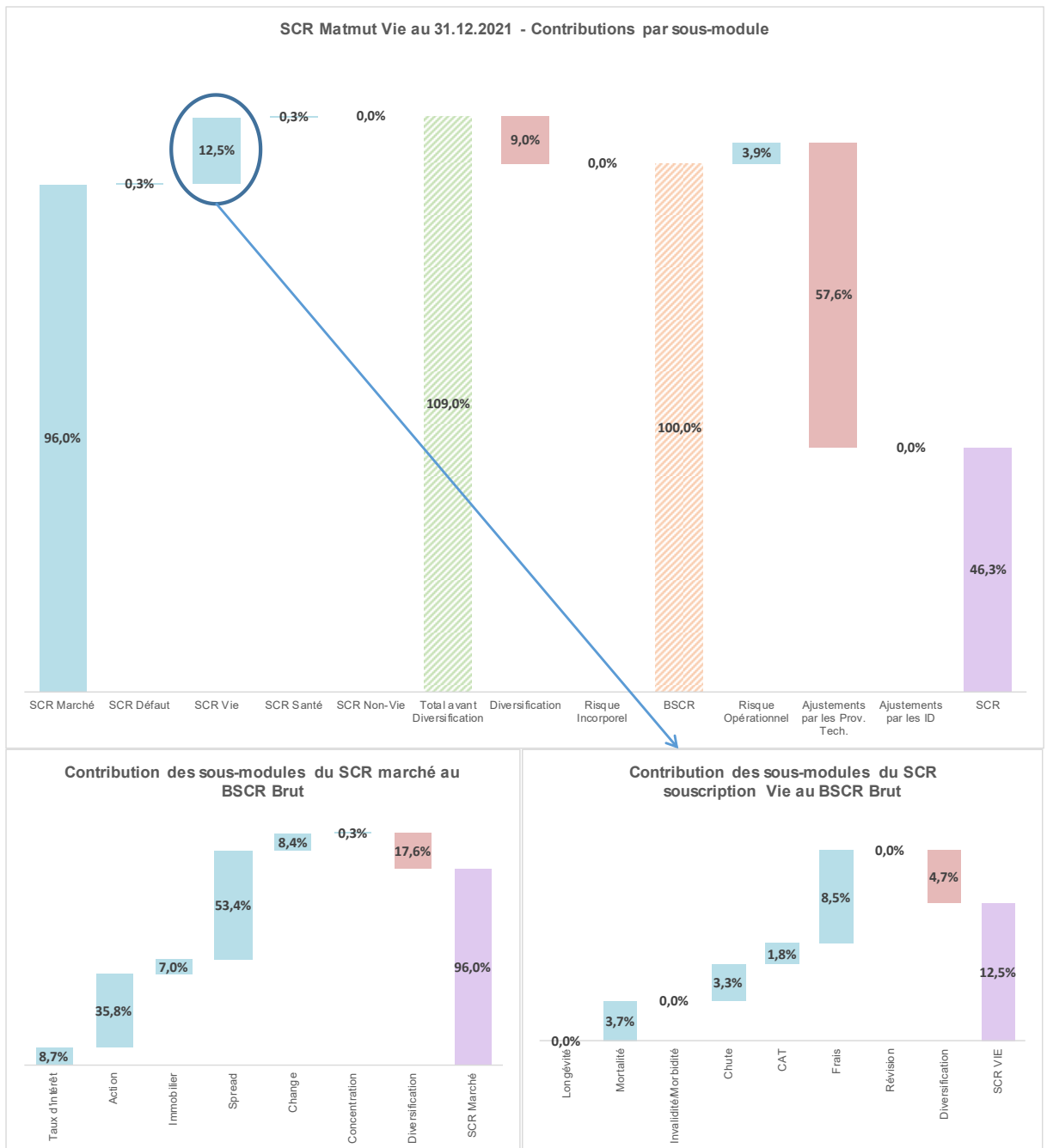
B.9. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Vie est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Le profil de risque de Matmut Vie, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Rapportés au BSCR brut de diversification :

- Le risque de marché représente 96% : le poids de ce risque dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, d'action et de taux.

Il impacte les placements en représentation des engagements nés des contrats d'épargne et des fonds propres.

- Le risque de souscription vie représente 12,5% : il est composé du risque de frais, de chute et de mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Le risque opérationnel représente 8,4% du SCR : il se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

C1- Risque de souscription

Exposition au risque de souscription

Le profil de risque de Matmut Vie est standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut Vie sont donc principalement des risques de mortalité, rachat et frais. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut Vie.

Concentration de risque

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Vie, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Techniques d'atténuation du risque de souscription

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Le portefeuille de contrats de Matmut Vie est principalement constitué de contrats d'épargne en euros sans engagement de taux. Les autres produits de prévoyance (Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ») ne représentent pas des engagements significatifs du fait notamment des capitaux souscrits individuellement qui restent très limités.

De ce fait, aucune technique d'atténuation du risque n'est mise en œuvre au 31 décembre 2021.

Sensibilité au risque de souscription

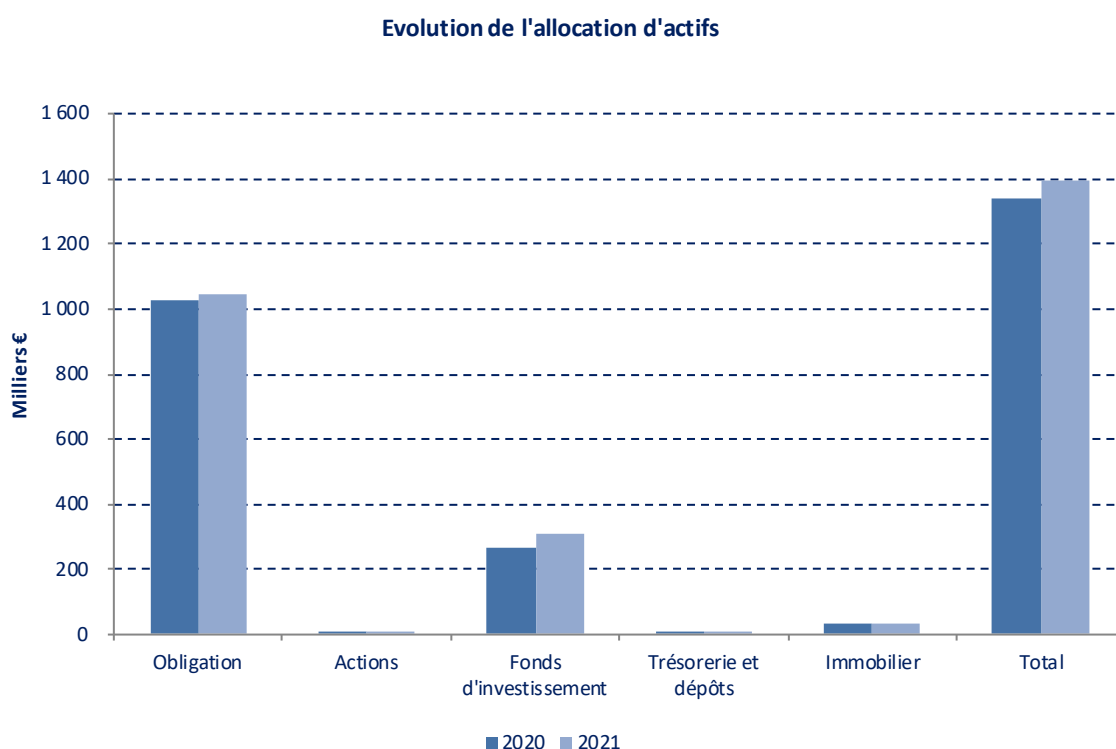
Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs. Compte tenu du fait que le poids du risque de marché représente plus de 90% du SCR, Matmut Vie a uniquement réalisé des stress portant sur l'environnement économique et financier.

C2 – Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 1 398 millions d'euros contre 1 339 millions d'euros en 2020. Cette évolution s'explique en grande partie par des flux de passif sur la période ainsi que la poursuite des taux bas sur l'exercice. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2021, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Vie reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et progresse par rapport à 2020. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de AA pour une maturité moyenne de 13 ans.

En parallèle, une augmentation de l'exposition action explique la hausse d'environ 14% de la poche fonds d'investissement.

Exposition au risque de marché

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 150 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

| SCR Marché au 31-12-21 | | |
|--|-----|------|
| Risque de marché après diversification | 150 | 100% |
| <i>Risque Taux d'intérêt</i> | 14 | 9% |
| <i>Risque Action</i> | 56 | 37% |
| <i>Risque Immobilier</i> | 11 | 7% |
| <i>Risque de Spread</i> | 83 | 56% |
| <i>Risque de Concentration</i> | 1 | 0% |
| <i>Risque de change</i> | 13 | 9% |
| <i>Diversification</i> | -27 | -18% |

Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Vie comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Vie à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Vie est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est non significatif pour Matmut Vie, en effet le SCR contrepartie s'élève à 0,4 million d'euros.

Sensibilité au risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Vie, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 – Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Vie et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

Bénéfices attendus sur les primes futures

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêté et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas.

Le montant est évalué à 1,3 million d'euros.

C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Exposition au risque opérationnel

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Vie, représente 3,9% du SCR.

Risques cyber

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

Réduction du risque opérationnel

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Vie s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,

- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – Autres risques importants

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs.

En 2020, la cartographie des risques top-down de Matmut Vie a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 22 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 17 en risque à surveiller et 3 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance
- Risque d'image et de réputation

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

C7 – Autres informations

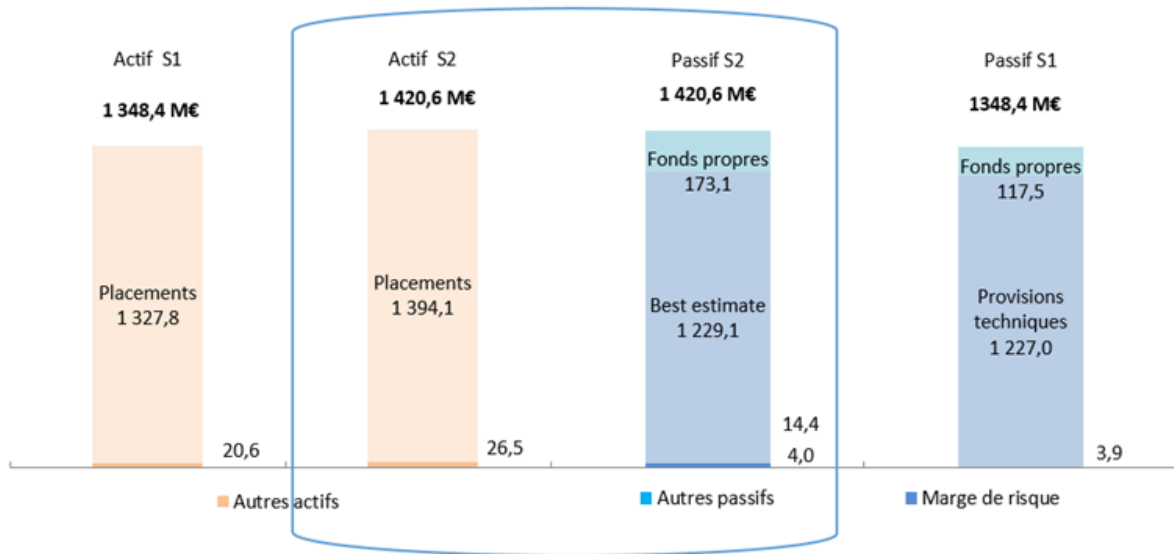
Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel de Matmut Vie se compose :

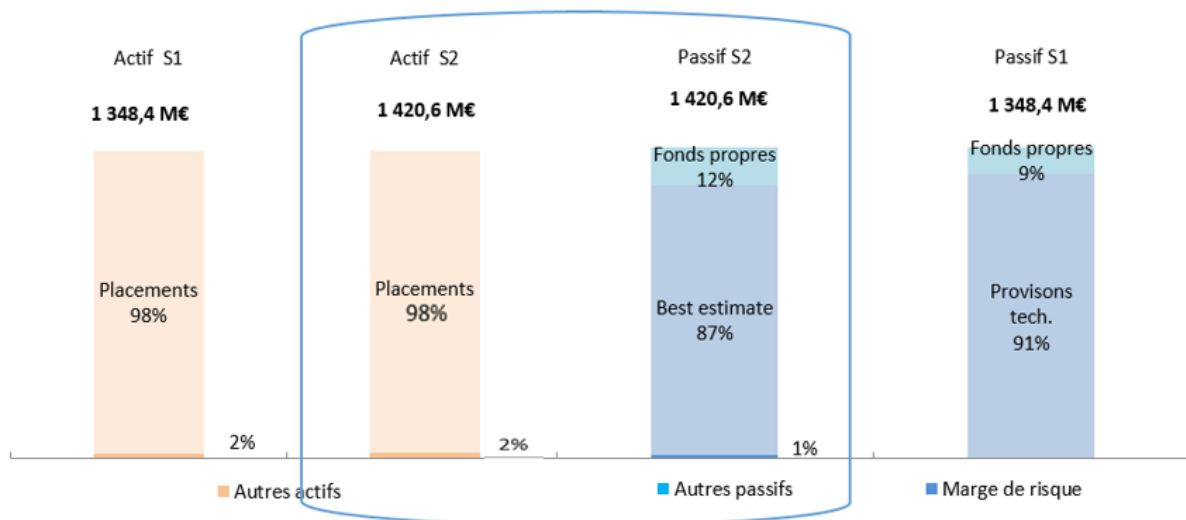
- à l'actif de 98% de placements (hors immobilier d'exploitation) et d'actifs divers pour 2 %.
- au passif de 87% de provisions techniques en Best Estimate, 12% de fonds propres et 1% de marge de risque.

Bilan Prudentiel S2 (en M€)



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation

Bilan Prudentiel S2 (en % et montant)



Les fonds propres économiques intègrent l'émission de TSDI pour un montant de 10 millions d'euros ainsi que des fonds excédentaires au titre de la PPB pour un montant de 69,4 millions d'euros, en application de l'avis technique de l'ACPR consécutif à l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|---|----------------------|-------------------|---------------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 1 392 840 | 1 326 582 | 66 259 |
| Immobilier autre que celui détenu pour usage propre | 24 593 | 24 330 | 264 |
| Participations | 9 861 | 6 964 | 2 897 |
| Actions | | | 0 |
| Obligations | 1 051 464 | 1 012 567 | 38 897 |
| Fonds d'investissement | 306 921 | 282 715 | 24 206 |
| Dérivés | 0 | 5 | -5 |
| Autres | 2 | 2 | 0 |
| Investissements représentant les provisions des contrats en UC | 2 | 2 | 0 |
| Immobilisations corporelles pour usage propre | 10 905 | 5 000 | 5 905 |
| Provisions techniques cédées | 0 | 0 | 0 |
| Prêts | 1 263 | 1 263 | 0 |
| Impôts différés actif | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs | 15 581 | 15 581 | 0 |
| Ecart d'acquisition | 0 | 0 | 0 |
| Actifs incorporels | 0 | 0 | 0 |
| Dépôts auprès des cédantes | 0 | 0 | 0 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 5 158 | 5 158 | 0 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 0 | 0 | 0 |
| Frais d'acquisition reportés | 0 | 0 | 0 |
| Autres créances | 6 581 | 6 581 | 0 |
| Trésorerie | 3 841 | 3 841 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 |
| Total actif | 1 420 591 | 1 348 427 | 72 164 |
| Provisions techniques (meilleure estimation) | 1 229 135 | 1 226 989 | 2 147 |
| Marge de risque | 14 370 | 0 | 14 370 |
| Impôts différés passif | 0 | 0 | 0 |
| Dettes subordonnées | 10 000 | 10 000 | 0 |
| Engagements sociaux | 101 | 48 | 53 |
| Autres provisions | 0 | 0 | 0 |
| Autres dettes | 3 850 | 3 850 | 0 |
| Dettes financières | 303 | 303 | 0 |
| Autres | 3 547 | 3 547 | 0 |
| Total passif | 1 257 456 | 1 240 887 | 16 569 |
| Excédent de l'actif sur le passif | 163 135 | 107 541 | 55 595 |

D1- Actifs

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de Matmut Vie, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et les flux des actifs financiers de Matmut VIE, gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Asset Management pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

| Montants en K€ | Normes prudentielles | Normes comptables | Ecart |
|--|----------------------|-------------------|---------------|
| Investissements représentant les provisions des contrats en euros | 1 392 840 | 1 326 582 | 66 259 |
| Immobilier autre que celui détenu pour usage propre | 24 593 | 24 330 | 264 |
| Participations | 9 861 | 6 964 | 2 897 |
| Actions | | | 0 |
| Obligations | 1 051 464 | 1 012 567 | 38 897 |
| Fonds d'investissement | 306 921 | 282 715 | 24 206 |
| Dérivés | 0 | 5 | -5 |
| Autres | 2 | 2 | 0 |

Autres actifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

Les impôts différés nets présentent une créance vis-à-vis de l'Etat. Matmut Vie, par prudence, n'a pas constaté cette créance à l'actif de son bilan.

L'impôt différé net est donc nul au bilan de Matmut Vie au 31 décembre 2021.

D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Vie pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de Matmut Vie sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

| Montants en K€ | | Provisions brutes | | Provisions cédées | |
|--|------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | | Normes prudentielles | Normes comptables | Normes prudentielles | Normes comptables |
| Assurance santé | Provisions techniques | -64 | | 662 | 0 |
| | Meilleure estimation | -246 | | | |
| | Marge de risque | 181 | | | 0 |
| Assurance avec participation aux bénéfices | Provisions techniques | 1 226 280 | 1 207 078 | | 0 |
| | Meilleure estimation | 1 214 174 | | | |
| | Marge de risque | 12 106 | | | 0 |
| Autre assurance vie | Provisions techniques | -299 | 2 319 | | 0 |
| | Meilleure estimation | -2 271 | | | |
| | Marge de risque | 1 972 | | | 0 |
| Réassurance vie | Provisions techniques | 17 588 | 16 930 | | 0 |
| | Meilleure estimation | 17 478 | | | |
| | Marge de risque | 110 | | | 0 |
| TOTAL | Provisions techniques | 1 243 505 | 1 226 989 | 0 | 0 |
| | Meilleure estimation | 1 229 135 | | | |
| | Marge de risque | 14 370 | | | |

L'activité de Matmut Vie porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 98 % des provisions techniques.

Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 tiennent compte des dernières instructions émises par l'autorité de contrôle suite à la parution de l'arrêté ministériel relatif aux fonds propres excédentaires paru au journal officiel de 28 décembre 2019. Pour cet exercice, Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique émis par l'ACPR sur ces fonds propres excédentaires qui amène à retenir un montant de 69,4 millions d'euros.

Le calcul de la marge de risque s'appuie sur la méthode du « Cost-Of-Capital ». Par application de la simplification prévue par la réglementation, elle retient l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution des hypothèses économiques, notamment les taux et les niveaux de spread.
- l'évolution des prestations, dont les sinistres décès
- les évolutions potentielles de la réglementation

Informations complémentaires

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction est décomposé comme suit :

| Montants en K€ | Montant sans correction pour volatilité | Montant avec correction pour volatilité |
|--|---|---|
| Provisions techniques | 1 244 750 | 1 243 505 |
| Fonds propres de base | 171 890 | 173 135 |
| Fonds propres éligibles à la couverture du SCR | 171 890 | 173 135 |
| SCR | 72 979 | 72 180 |
| Fonds propres éligibles à la couverture du MCR | 171 890 | 173 135 |
| MCR | 32 841 | 32 481 |

Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – Autres passifs

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25,83% pour 2021 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue.

Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires et mentionnés en annexe.

D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne : le capital limite.

Les fonds propres économiques de Matmut Vie :

| Montants en K€ | 2021 | 2 020 | 2021 / 2020 |
|--|----------------|----------------|--------------|
| Fonds propres | 117 541 | 111 964 | 5,0% |
| Capital en actions ordinaires | 26 100 | 26 100 | 0,0% |
| Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | 13 169 | 13 169 | |
| Fonds initial | 0 | 0 | |
| Réserves et résultat | 68 272 | 62 696 | 8,9% |
| Dettes subordonnées | 10 000 | 10 000 | |
| Intérêts minoritaires | 0 | 0 | |
| Autres | 0 | 0 | |
| Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2 | 55 595 | 39 872 | 39,4% |
| Evaluation en valeur de marché des placements | 72 164 | 81 645 | -11,6% |
| Annulation des FAR | 0 | 0 | |
| Revalorisation des PT y compris MR | -85 956 | -107 610 | -20,1% |
| Transfert de la PPB | 69 439 | 65 850 | 5,4% |
| Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB | -16 517 | -41 759 | -60,4% |
| Revalorisation des Créances de réassurance | 0 | 0 | |
| Réévaluation autres actifs | 0 | 0 | |
| Réévaluation autres passifs | -53 | -13 | 294,9% |
| Impôts différés | 0 | 0 | |
| Ecart d'évaluation des dettes subordonnées | 0 | 0 | |
| Autres | 0 | 0 | |
| Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2 | 0 | 0 | |
| Fonds propres Solvabilité 2 | 173 135 | 151 836 | 14,0% |

(*) En application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019), Matmut Vie a inscrit un montant de 69 439 K€ de provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique de l'ACPR.

Les TSDI émis au cours de l'exercice 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

| Date d'émission | Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité | Fonds propres S2 | Mesure transitoire |
|-----------------|---|--------------------|--------------------|
| 13/12/2019 | TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée | Niveau 1 restreint | non |

La structure des fonds propres par niveau est présentée ci-après :

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

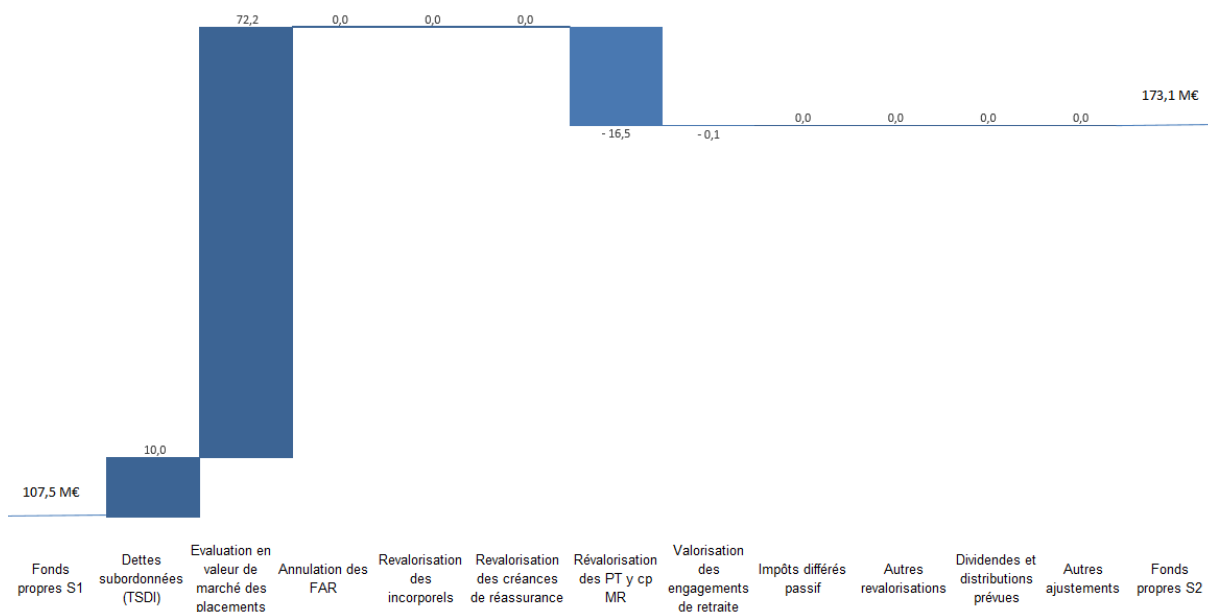
| Montants en K€ | 2 021 | 2 020 | 2021 / 2020 |
|--|-----------|-----------|-------------|
| Provisions techniques brutes y compris marge de risque | 1 243 505 | 1 207 211 | 3,0% |
| Fonds propres de base | 173 135 | 151 836 | 14,0% |
| niveau 1 non restreint | 163 135 | 141 836 | 15,0% |
| niveau 1 restreint | 10 000 | 10 000 | 0,0% |
| niveau 2 | | | |
| niveau 3 | | | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR | 173 135 | 151 836 | 14,0% |
| niveau 1 non restreint | 163 135 | 141 836 | 15,0% |
| niveau 1 restreint | 10 000 | 10 000 | 0,0% |
| niveau 2 | | | |
| niveau 3 | | | |
| MCR | 32 481 | 33 380 | -2,7% |
| Ratio de couverture du MCR | 533,0% | 454,9% | 17,2% |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 173 135 | 151 836 | 14,0% |
| niveau 1 non restreint | 163 135 | 141 836 | 15,0% |
| niveau 1 restreint | 10 000 | 10 000 | 0,0% |
| niveau 2 | | | |
| niveau 3 | | | |
| SCR | 72 180 | 74 178 | -2,7% |
| Ratio de couverture du SCR | 239,9% | 204,7% | 17,2% |

Le ratio de solvabilité s'établit à 239,9% contre 204,7 % en 2021.

Cette évolution de + 17% résulte de l'effet combiné de la hausse des fonds propres (+14%) et de la baisse du SCR de l'ordre de 3%.

Passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles :

Passage des Fonds Propres S1 aux Fonds Propres économiques S2 (en M€)



E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

| Montants en K€ | SCR 2021 | SCR 2020 | 2021 / 2020 |
|--|----------------|----------------|-------------|
| Risque de marché | 149 619 | 124 156 | 20,5% |
| Risque de défaut des contreparties | 393 | 410 | -4,2% |
| Risque de souscription Vie | 19 505 | 19 137 | 1,9% |
| Risque de souscription Santé | 407 | 400 | 1,7% |
| Risque de souscription Non-Vie | 0 | 0 | - |
| Diversification | -14 060 | -13 614 | -3,3% |
| Risque sur les immobilisations incorporelles | 0 | 0 | - |
| SCR de base | 155 864 | 130 489 | 19,4% |
| Risque opérationnel | 6 087 | 5 660 | 7,5% |
| Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques | -89 771 | -61 972 | -44,9% |
| Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés | 0 | 0 | - |
| SCR | 72 180 | 74 178 | -2,7% |

Le risque de marché et le risque de souscription vie représentent respectivement 88,1 % et 11,5% du SCR de base brut avant diversification.

La composition du SCR de Matmut Vie présente un profil de risque en lien avec les activités d'Épargne.

E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Vie, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – Autres informations

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Vie

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2021
en milliers d'euros**

S.02.01.02

Bilan

| | | Valeur Solvabilité II |
|---|--------------|--------------------------|
| | | C0010 |
| Actifs | | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | 0 |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | 0 |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | 0 |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | 10 905 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 1 392 840 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | 24 593 |
| Détentions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | 9 861 |
| Actions | R0100 | 0 |
| Actions - cotées | R0110 | 0 |
| Actions - non cotées | R0120 | 0 |
| Obligations | R0130 | 1 051 464 |
| Obligations d'État | R0140 | 304 481 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 453 901 |
| Titres structurés | R0160 | 293 083 |
| Titres garantis | R0170 | 0 |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 306 921 |
| Produits dérivés | R0190 | 0 |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | 2 |
| Autres investissements | R0210 | 0 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | 2 |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | 1 263 |
| Avances sur police | R0240 | 1 263 |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | 0 |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | 0 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 0 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | 0 |
| Non-vie hors santé | R0290 | 0 |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | 0 |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | 0 |
| Santé similaire à la vie | R0320 | 0 |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | 0 |
| Vie UC et indexés | R0340 | 0 |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | 0 |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 5 158 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 0 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 6 581 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | 0 |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 3 841 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 0 |
| Total de l'actif | R0500 | 1 420 591 |

| Passifs | | |
|--|--------------|------------------|
| Provisions techniques non-vie | R0510 | 0 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | 0 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | 0 |
| Meilleure estimation | R0540 | 0 |
| Marge de risque | R0550 | 0 |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | 0 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | 0 |
| Meilleure estimation | R0580 | 0 |
| Marge de risque | R0590 | 0 |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | 1 243 505 |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | -64 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | 0 |
| Meilleure estimation | R0630 | -246 |
| Marge de risque | R0640 | 181 |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | 1 243 570 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | 0 |
| Meilleure estimation | R0670 | 1 229 381 |
| Marge de risque | R0680 | 14 188 |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | 0 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | 0 |
| Meilleure estimation | R0710 | 0 |
| Marge de risque | R0720 | 0 |
| Passifs éventuels | R0740 | 0 |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | 0 |
| Provisions pour retraite | R0760 | 101 |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | 0 |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 0 |
| Produits dérivés | R0790 | 0 |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | 0 |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | 303 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 2 633 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 0 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 915 |
| Passifs subordonnés | R0850 | 10 000 |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | 0 |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | 10 000 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 0 |
| Total du passif | R0900 | 1 257 456 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 163 135 |

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | | | | | | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total |
|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|-----------------------------------|------------|-----------------------------|-------|---|---|-------|-------|-------|
| Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et transport | Biens | | |
| C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | C0160 | C0200 | |
| Primes émises | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0110 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | R0200 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0210 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | R0300 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0310 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | R0400 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - assurance directe | R0410 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | R0500 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R0550 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | | | | | | | | | |

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | | Engagements de réassurance vie | | Total |
|---|-------|--|---|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|---------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéficiés | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie | Réassurance vie | |
| | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | 0 | 106 837 | 0 | 7 402 | 0 | 0 | 0 | 1 702 | 115 940 |
| Part des réassureurs | R1420 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | R1500 | 0 | 106 837 | 0 | 7 402 | 0 | 0 | 0 | 1 702 | 115 940 |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | 0 | 106 837 | 0 | 7 402 | 0 | 0 | 0 | 1 702 | 115 940 |
| Part des réassureurs | R1520 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | R1600 | 0 | 106 837 | 0 | 7 402 | 0 | 0 | 0 | 1 702 | 115 940 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | -38 | 64 843 | 0 | 1 573 | 0 | 0 | 0 | 2 118 | 68 495 |
| Part des réassureurs | R1620 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | R1700 | -38 | 64 843 | 0 | 1 573 | 0 | 0 | 0 | 2 118 | 68 495 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brut | R1710 | 0 | 38 626 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | -78 | 38 550 |
| Part des réassureurs | R1720 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Net | R1800 | 0 | 38 626 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | -78 | 38 550 |
| Dépenses engagées | R1900 | 0 | 5 530 | 0 | 2 897 | 0 | 0 | 0 | 51 | 8 479 |
| Autres dépenses | R2500 | | | | | | | | | 0 |
| Total des dépenses | R2600 | | | | | | | | | 8 479 |

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

| | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | | Autres assurances vie | | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance acceptée | Total (vie hors santé, y compris UC) | Assurance santé (assurance directe) | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) | Total (santé similaire à la vie) | | |
|---|--|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------|--|--|----------------------------------|-------|-------|
| | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | Contrats sans options ni garanties | | | | Contrats avec options ou garanties | | | | | | |
| | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0150 | C0160 | C0170 | C0180 | C0190 | C0200 | C0210 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | 0 | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0020 | 0 | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation brute | R0030 | 1 214 174 | | | | 0 | -2 271 | | 17 478 | 1 229 381 | | -246 | 0 | | | -246 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0080 | 0 | | | | 0 | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | | | 0 |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0090 | 1 214 174 | | | | 0 | -2 271 | | 17 478 | 1 229 381 | | -246 | 0 | | | -246 |
| Marge de risque | R0100 | 12 106 | 0 | | 1 972 | | | | 110 | 14 188 | 181 | | | | | 181 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0110 | 0 | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Meilleure estimation | R0120 | 0 | | | | 0 | 0 | | 0 | 0 | | 0 | 0 | | | 0 |
| Marge de risque | R0130 | 0 | 0 | | 0 | | | | 0 | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Provisions techniques - Total | R0200 | 1 226 280 | 0 | | -299 | | | | 17 588 | 1 243 570 | -64 | | | | | -64 |

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|-------|--|---|--|--|--|
| | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 1 243 505 | | | 1 245 | |
| Fonds propres de base | R0020 | 173 135 | | | -1 245 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 173 135 | | | -1 245 | |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 72 180 | | | 799 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0100 | 173 135 | | | -1 245 | |
| Minimum de capital requis | R0110 | 32 481 | | | 360 | |

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

| | Total | Niveau 1 - non restreint | Niveau 1 - restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|-------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35 | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 26 100 | 26 100 | 0 | 0 |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | 13 169 | 13 169 | 0 | 0 |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds excédentaires | R0070 | 69 439 | 69 439 | 0 | 0 |
| Actions de préférence | R0090 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 54 427 | 54 427 | 0 | 0 |
| Passifs subordonnés | R0140 | 10 000 | 0 | 10 000 | 0 |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déductions | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 173 135 | 163 135 | 10 000 | 0 |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande | R0300 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande | R0320 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 173 135 | 163 135 | 10 000 | 0 |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 173 135 | 163 135 | 10 000 | 0 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 173 135 | 163 135 | 10 000 | 0 |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 173 135 | 163 135 | 10 000 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 72 180 | 0 | 0 | 0 |
| Minimum de capital requis | R0600 | 32 481 | 0 | 0 | 0 |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 2,40 | 0 | 0 | 0 |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 5,33 | 0 | 0 | 0 |

S.23.01.01 - 02
Fonds propres

| | | C0060 |
|--|-------|---------|
| Réserve de réconciliation | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 163 135 |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | 0 |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 0 |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 108 708 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | 0 |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 54 427 |
| Bénéfices attendus | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie | R0770 | 1 264 |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie | R0780 | 0 |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 1 264 |

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

| | | Capital de solvabilité requis brut | Simplifications | PPE |
|--|--------------|------------------------------------|------------------------------|-----------|
| | | C0110 | C0120 | C0090 |
| Risque de marché | R0010 | 149 619 | 9 - Simplifications not used | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 393 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | 19 505 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 407 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 0 | 9 - Simplifications not used | 9 - aucun |
| Diversification | R0060 | -14 060 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | 0 | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 155 864 | | |

Calcul du capital de solvabilité requis

| | | C0100 |
|---|--------------|---------------|
| Risque opérationnel | R0130 | 6 087 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | -89 771 |
| Capacité d'absorption des pertes des impôts différés | R0150 | 0 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | 0 |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 72 180 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 72 180 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | 0 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | 0 |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | 0 |

oui / non

| | | C0109 |
|---|-------|---------|
| Approche concernant le taux d'imposition | | |
| Approche basée sur le taux d'imposition moyen | R0590 | 1 - Oui |

LAC DT

| | | C0130 |
|---|-------|---------|
| Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés | | |
| LAC DT | R0640 | 0 |
| LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés | R0650 | 0 |
| LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs | R0660 | 0 |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours | R0670 | 0 |
| LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs | R0680 | 0 |
| LAC DT maximale | R0690 | -18 644 |

NÔTRE RAISON D'ÊTRE. NOTRE RAISON D'AGIR



56 rue de Sotteville
76100 Rouen